

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 30 juin 2015

L'an deux mil quinze, le trente juin à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : L'ensemble des conseillers municipaux à l'exception d'Olivier LE BIHAN qui a donné procuration à Patrick MEAR, Armelle JACQ à Yvette REUNGOAT, Michel MILIN à Eric LE DUFF, Jean François DELMOTTE à Laurence BIZIEN, Jean Luc VELLY à Micheline LECLERCQ, et Patrice CADIN à Anne CORMIER ; Grégory HELLIO a été élu secrétaire de séance

Le procès verbal de la dernière réunion a été voté à l'unanimité après rajout de quelques modifications.

Création d'un service commun pour instruction des droits du sol :

Les services de l'Etat (DDTM) n'instruisent plus à compter du 1^{er} juillet 2015 les autorisations des droits du sol, la Communauté des Communes de la Baie du KERNIC a donc décidé, dans le cadre de la mise en place du schéma de mutualisation, la création d'un service commun qui assurera l'instruction.

Ce service sera composé de 2 agents issus des communes de CLEDER et de PLOUESCAT, avec une mise à disposition de la commune de CLEDER d'un agent pour 50 % de son temps.

La création de ce nouveau service a été validée à l'unanimité.

Attribution du PPIC :

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales peut être réparti librement entre les communes et l'intercommunalité. La CCBK a opté pour l'attribution en totalité du fonds à l'intercommunalité soit 318 239 €.

Cette décision a été validée par le Conseil municipal à l'unanimité.

Transfert de gestion des dunes et de la zone des Palujous :

La CCBK a accepté de prendre la gestion des dunes et de la zone des Palujous de la commune de CLEDER. Le Conseil Municipal de CLEDER, qui en avait fait la demande, a validé, à l'unanimité, ce transfert de gestion. La commission d'évaluation des transferts de charges devra évaluer la répercussion sur l'attribution de compensation versée par la CCBK à la Commune

Motion sur les conséquences du SDAGE :

Le maire a proposé au Conseil Municipal de voter une motion pour dénoncer le projet de SDAGE tel qu'il est prévu. Il est considéré comme trop rigide et trop contraignant pour les agriculteurs et les collectivités.

Madame LECLERCQ, au nom de l'opposition considère qu'il est prématuré de délibérer sur le projet de SDAGE qui n'est pas encore validé.

André MILIN lui a fait savoir que le monde agricole fait beaucoup d'efforts notamment sur les bassins versants pour améliorer la qualité de l'eau et les résultats sont très

probants et il n'est pas nécessaire d'imposer des contraintes supplémentaires comme prévu dans le nouveau SDAGE 2016-2021, surtout pour une profession qui connaît d'énormes difficultés au niveau de la zone légumière et dans les élevages. Par 23 voix pour et 4 contre, la motion a été votée.

Personnel communal :

La création du service commun pour l'instruction des droits du sol va entraîner des modifications au niveau du personnel communal. Le poste à temps complet occupé par Mme Audrey DAMS doit être supprimé, elle sera affectée à la CCBK et mise à disposition de la commune pour 50% de son temps.

Au niveau du tableau du personnel cela se traduit par la suppression d'un poste à temps complet et la création d'un poste à mi-temps.

Il a été également proposé de créer un poste permanent à temps partiel d'adjoint d'animation 20 heures /semaine à la bibliothèque et pour assurer les Temps d'Aménagement Périscolaires.

Le Conseil municipal a validé la modification du poste en urbanisme et la création du poste à la bibliothèque.

Desserte de la commune en Gaz naturel

Le SDEF a validé le projet de desserte des communes de CLEDER et PLOUESCAT par le gaz naturel. Ce projet estimé à 4 778 000€, dont on parle depuis de 30 ans, va enfin se concrétiser grâce au concours des collectivités territoriales : la Région Bretagne, le Département du Finistère, la Communauté de Communes de la baie du Kernic, les communes de CLEDER et de PLOUESCAT et le SDEF, puis des industriels serristes qui vont réaliser la cogénération.

La participation de la Commune de CLEDER sera de 100 000 € étalée de 2015 à 2018.

Le maire a fait savoir que l'arrivée du gaz, énergie propre, va permettre aux clédérois du centre bourg de se raccorder et surtout aux serristes de mettre en place la cogénération pour maintenir, voire développer, leur activité et assurer la pérennité de nombreux emplois (entre 250 et 300)

Suite à des interrogations de Mme LECLERCQ, Jean Marc ROUE a détaillé le projet et les divers apports financiers. L'extension du réseau de gaz comprend 48 kms, 13 pour desservir les serristes et 35 Kms pour les particuliers.

GRDF table sur 4 serristes, 500 branchements particuliers, 18 tertiaires (EHPAD, Salles de Sports, collectivités...). Le nombre de particuliers recensés sur CLEDER est de 277, il sera appelé à évoluer avec les futurs lotissements et l'adaptation des chaudières fuel où un changement de brûleur suffit pour changer d'énergie. A l'heure actuelle l'énergie gaz est la plus propre.

Concernant les voiries, le réseau passera au maximum en accotement et un plan de réfection pourra être établi sur plusieurs budgets. Le maire a rajouté que l'arrivée du gaz sera un atout d'attractivité supplémentaire pour CLEDER.

Jean Marc ROUE, étant intéressé en tant que serriste, n'a pas pris part au vote. Le Conseil Municipal par 22 voix pour et 4 abstentions donne son accord pour le financement du réseau gaz sur la commune qui sera étalé sur 4 exercices.

Subvention aux associations

Le maire a proposé l'attribution de 500€ au Rugby Club et 400€ à l'association sportive du collège qui a participé aux Championnats de France UGSEL à LILLE
Madame LECLERCQ a demandé que la subvention du Rugby Club soit la même qu'en 2014 soit 781€. Le maire lui a fait savoir que la demande avait été déposée en retard et que la subvention tenait compte du peu de licenciés de CLEDER.

Par 23 voix pour et 4 contre 500€ ont été accordés au Rugby Club et à l'unanimité 400 € ont été accordés à l'association sportive du collège.

Tarifs de la garderie périscolaire.

Le conseil municipal a décidé d'actualiser les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2015/2016.

Heure garderie :

Matin de 7h30 à 8h30 = 1,10 €

Matin de 8h30 à 8h50 = 0,55 €

Soir de 16h40 à 17h30 = 1,65 € avec goûter

Soir de 17h30 à 18h30 = 1,10 €

La garderie se termine à 18h30 précises, le personnel effectuant le ménage de 18h30 à 18h45, en cas de dépassement d'horaire, le supplément sera facturé 1,10€.

Marchés publics :

Marchés signés dans le cadre de la délégation au maire

Décision 4 – 2015 : le 3 juin 2015 fourniture de matériel électrique pour le remplacement de l'éclairage de la salle omnisports pour un montant HT de 18 973,11 € HT soit 22 806,61€ TTC (la pose sera effectuée en régie par le personnel communal).

Décision n°5 - 2015 : le 4 juin 2015 marché de réfection de la toiture et du bardage de la salle omnisports n° 1 avec l'Entreprise Julien LE LEZ de PLOUZEVEDE pour un montant de : tranche ferme = 117 402,10€ HT soit 140 882.52 TTC – tranche conditionnelle 47 607,79€ HT soit 57 129,35€ TTC

Décision n°6 -2015 : le 8 juin 2015 marché de repositionnement de rochers pour protéger le cordon dunaire au droit du camping avec l'Entreprise PRONOST pour un montant de 14 800,00 € HT soit 17 760,00 € TTC

Décision n°7 - 2015 : Le 8 Juin 2015 reconstruction de la dune par apport de sable avec l'entreprise PRONOST pour un montant 6400,00 € HT soit 7680,00€ TTC

Finances communales

Le maire a été autorisé à déposer un dossier pour obtenir des subventions au titre des amendes de police. L'opération de sécurité concerne essentiellement la rue du Vern Mespaul, création de trottoirs, rétrécissement de la chaussée, sens unique de circulation. Eric LE DUFF, adjoint à la voirie, indique que les riverains seront consultés avant la finalisation du projet.